

## **Le mot du maire, par intérim...**

Mes chers concitoyens,

Tout d'abord, pourquoi 'par intérim' ? Certains ont eu connaissance de l'accident de Monsieur Julien Tissandier, le 14 novembre dernier alors qu'il était chez son fils à Orléans. Hospitalisé depuis cette date, j'ai donc assuré la continuité du service dû aux habitants de notre commune. Aux dernières nouvelles, notre Maire en titre reviendrait parmi nous courant mars 2012.

Depuis l'édition de notre journal de juillet 2011, la vie communale a connu quelques soubresauts relationnels au sein du Conseil Municipal. Il y a eu quelques échanges verbaux virils mais tout est rentré dans l'ordre. Pour éclairer la lanterne de chacun, il s'agissait du rattachement de notre commune à une Communauté de Communes. Notre conseil municipal a voté à la majorité pour un maintien à la Communauté de Communes de la Haute Saintonge (Jonzac). En fin d'année 2011, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale n'a pas validé le schéma proposé. Il nous faudra donc attendre le mois de juin prochain pour connaître la décision finale.

L'année 2012 sera une année de désendettement pour les finances communales. Il n'y aura pas d'investissements importants sauf quelques travaux de voirie et la restructuration d'un terrain de tennis. Évidemment, tous ces investissements ne seront engagés qu'après avoir reçu l'assurance du versement des subventions demandées auprès de nos autorités de tutelle. Quoiqu'il en soit, nous devons faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour Nelly, l'actuel ne supportant pas les nouveaux logiciels dont sera dotée la commune d'ici fin juin.

Monsieur Julien Tissandier, du fond de son lit, et les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs voeux pour cette nouvelle année, avec une pensée toute particulière pour les personnes seules, pour les malades et pour celles et ceux qui nous ont quittés.

Joël ARNAUD